



Concept de protection du TC de Pully

24 mars 2021

Nous vous rappelons que nous nous appuyons fortement sur la responsabilité personnelle des utilisateurs des infrastructures du Tennis Club. A cet égard, des affiches disposées à plusieurs endroits du Club synthétisent les règles d'hygiène et de distance de l'OFSP que chacun est tenu de respecter scrupuleusement.

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement ce qui suit.

1. Règles liées à l'utilisation de la bulle

1.1 Personnes nées en 2001 et plus jeunes :

Les personnes nées à partir de 2001 peuvent jouer sous la bulle et à l'extérieur sous réserve de respecter l'ensemble des règles fixées par le présent document.

Elles réservent les courts en priorité à l'intérieur afin de permettre aux personnes plus âgées de jouer puisque ces dernières ne peuvent pas jouer à l'intérieur. Nous comptons sur votre civisme !

1.2 Athlètes élités

Les membres de la ligue nationale de tennis peuvent jouer sous la bulle et à l'extérieur dans un groupe de 15 personnes au maximum. Ils doivent pouvoir justifier de leur appartenance à la ligue nationale en cas de contrôle.

1.3 Personnes nées avant 2001 :

- Le jeu sous la bulle reste exclu sauf pour les athlètes élités.
- La pratique du tennis en simple ou en double est autorisée à l'extérieur.
- Les doubles ainsi que les cours pour des groupes de 5 personnes maximum (professeur compris) sont autorisés sans masque sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Aucun contact interpersonnel,
- distance de 1,5 m entre chaque joueur.

Si ces conditions ne peuvent pas être respectées, le port du masque est obligatoire durant toute l'activité.

- Les vestiaires sont de nouveau ouverts. Seules 5 personnes au maximum peuvent être dans les vestiaires simultanément.

2. Pas de symptômes à l'entraînement

Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes de maladie peuvent participer aux entraînements. Les personnes présentant des symptômes restent confinées, appellent leur médecin de famille et suivent ses directives. Il faut informer immédiatement le partenaire de jeu ou le groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

Le professeur se réserve le droit de refuser un élève qui présenterait des signes de maladie et qui aurait une température supérieure à 37,8°C (un thermomètre frontal est à disposition au club)

3. Se laver soigneusement les mains

Toutes les personnes présentes dans le club se lavent régulièrement les mains. Un distributeur de désinfectant est installé à l'entrée du club house, à l'intérieur de la bulle, sur chaque court extérieur et dans la salle de Fontanettaz. Ils sont remplis régulièrement.

Les professeurs doivent s'assurer que les élèves se désinfectent les mains à l'arrivée et au départ de leurs cours de tennis.

4. Port du masque

A l'intérieur, le port du masque est obligatoire dès 12 ans dans tous les lieux fermés dédiés au sport sauf pendant l'entraînement si la distance de 1,5 mètre est respectée. Cela signifie que le masque est obligatoire dans les vestiaires et les toilettes. Sous la bulle et dans la salle de gymnastique de Fontanettaz le masque est obligatoire si la distance de 1,5 mètre ne peut être respectée.

5. Etablir des listes de présence

La tenue d'une liste de présence est obligatoire pour tous les participants (spectateurs et joueurs) afin de garantir le traçage des contacts, ce qui implique :

- que les réservations sont faites à l'avance à partir du site internet Tennislibre.com. L'ordinateur de réservation au club n'est pas disponible. Tout changement de joueurs doit être enregistré dans le système. Les noms et prénoms de tous les joueurs sans exception devront être inscrits,
- les professeurs tiennent la liste de présence de leurs élèves à jour et la transmettent à la personne mandatée COVID-19 à première demande,
- le capitaine de l'équipe de la ligue nationale doit tenir une liste à jour des joueurs lors des entraînements.

6. Respect du présent Plan de protection

Le respect de l'ensemble des règles du présent plan de protection est impératif par tous, en tout temps faute de quoi le TC Pully risquerait de devoir fermer ses portes. Le Comité se réserve le droit d'exclure à titre provisoire ou définitif toute personne qui ne respecterait pas les présentes règles.

7. Responsable COVID-19 au sein du club

La personne mandatée COVID-19 pour garantir l'application de toutes les mesures au sein du TC Pully est Virginie Laissy (tel : 078 835 93 00, e-mail : vlaissy@tcpully.ch). Ses coordonnées sont insérées dans le système d'administration des membres de Swiss Tennis.

Le présent document est communiqué à tous les membres/clients et est affiché au club.

Virginie Laissy

mandatée Covid-19

Nils Panchaud

Président du Comité